L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : rue de Chartres No. 73. NOUVELLE-ORLEANS, VENDREDI MATIN, 1er JUIN 1888. 61me Année

Dufour & Denoux,
Propriétaires-Editeurs

Entered at the Post Office at New Orleans, La as Second Class Matter.

NOUVELLE-ORLEANS
VENDREDI, 1er JUIN 1888.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

ÉDITION QUOTIDIENNE.

Un an	$12 00
Six mois	6 00
Trois mois	3 00
Un mois	1 00

Ou s'abonne aussi à la semaine, avec les porteurs.

ÉDITION DU DIMANCHE.

Un an	$2 00

Renferme deux feuilletons.

ÉDITION HEBDOMADAIRE.

Un an	$3 00
Six mois	1 50
Quatre mois	1 00
Trois mois	75

Renferme deux feuilletons.

☞Pour les petites annonces de Demandes, Ventes et Locations, etc., qui se soldent au prix réduit de 10 cts la ligne, voir la 8e page.

VENTES DE CE JOUR.

Par Hy. Stern & Co., à leur salle d'encan, No 35 rue de Chartres—Bottes, souliers et brodequins.

M. Blaine se démet.

Il n'y a plus à s'y tromper, cette fois; la déclaration est nette, la résolution définitive. M. Blaine retire, positivement, sa candidature. Quoi qu'on en ait déjà dit, nous croyons à la franchise de cette détermination. Après ses premières démarches, qui datent de plusieurs mois, et de la sincérité desquelles il était permis, même aux plus naïfs, de douter, il lui était encore possible de se laisser faire une douce violence; il avait pris toutes les précautions que devaient lui dicter, d'une part la fausse modestie, le désintéressement que tout ambitieux se croit obligé d'affecter, alors qu'il sue par tous les pores, l'orgueil et la convoitise; de l'autre, la crainte, le pressentiment d'un insuccès probable ou possible. S'il lui arrivait malheur, soit à la Convention de Chicago, soit aux élections générales, il pouvait en rejeter la responsabilité sur le zèle maladroit de ses amis.

Mais à quoi bon renouveler, aujourd'hui, cette comédie, qu'il est quelquefois habile de jouer mais dont il est toujours dangereux d'abuser? Rien ne le forçait à envoyer sa dernière missive à M. Whitelaw Reed, de la *Tribune*, afin qu'il en fût donné communication "urbi et orbi"; rien ne lui conseillait de brûler ainsi ses vaisseaux. Si ce n'est qu'une fausse retraite, c'est une double maladresse, au point de vue de ses intérêts particuliers, et, surtout, au point de vue des intérêts de son parti. Ce n'est pas au moment où la Démocratie concentre toutes ses forces sur un seul homme, qu'il doit jeter le désarroi dans le parti républicain, en faisant mine de vouloir le priver de son chef le plus accrédité. Cette affectation outrée de se faire prier serait plus que de l'enfantillage: elle confinerait à la trahison envers les siens, car elle peut semer la division dans le parti, au moment même où il a le plus pressant besoin d'union et de confiance dans ses chefs.

Qu'il y a, d'ailleurs, qu'à lire attentivement sa lettre pour voir que les motifs qu'il allègue pour retirer sa candidature sont, précisément, ceux qui devraient lui commander, impérieusement, de l'accepter, de l'affirmer.

Reste à savoir quelles sont les raisons véritables—celles que, généralement, on n'avoue pas, que l'on cache avec le plus grand soin—qui lui conseillent de décliner, définitivement, la candidature présidentielle. Elles ne semblent pas difficiles à trouver; elles sont assez apparentes; il faut vraiment se fermer les yeux pour ne pas les voir.

M. Blaine n'est pas un ambitieux vulgaire; il ne tient, pas le moins du monde, à jouer le rôle, passablement ridicule, de candidat perpétuel à la Présidence—comme le général Butler, par exemple. C'est un tout autre homme. Echouer une fois, deux fois, passe encore; mais une troisième, une quatrième fois—c'est-à-dire toujours—c'est une situation qu'il ne peut accepter. C'est pour nous un ennemi, un ennemi acharné, mais sérieux, redoutable, et l'on aurait tort de ne voir en lui qu'un Don Quichotte présidentiel.

L'ex-sénateur du Maine n'est pas un novice dans le jeu des partis; il y est passé maître; il n'est pas homme à tenir tête, étourdiment, à un adversaire qu'il sait avoir "tous les atouts en main." Il sait, clairement, que la Démocratie est dans sa période ascendante; que la présidence de M. Cleveland a été heureuse, réparatrice; qu'elle a assaini le pays, épuré les régions gouvernementales. Il n'ignore pas que le spectacle qu'elle a donné, depuis plus de trois ans, a vivement frappé les imaginations. Elle n'en fait son dernier mot; il s'en faut de beaucoup qu'elle faiblisse, qu'elle soit arrivée au haut de la colline et qu'elle n'ait plus qu'à descendre le versant opposé. Ce n'est pas au bout d'une première administration comme celle qui dirige maintenant les affaires, qu'un parti tombe. Une nation telle que la nôtre ne met pas au rebut, du jour au lendemain, une école politique à laquelle elle doit le rétablissement de l'ordre et de la moralité dans les régions officielles, la consolidation de la paix dans les esprits, de la concorde dans les âmes. En supposant que, de ci de là, elle ait comme une petite faute—destinée à laquelle rien d'humain n'échappe—cela ne suffit pas pour lui enlever la confiance des populations. M. Cleveland est, aujourd'hui, cent fois plus fort, cent fois plus populaire que quand il est entré à la Maison Blanche, et les cinq ou six administrations qui s'y sont succédé durant le trop long et désastreux règne du républicanisme(!) n'en est pas une seule qui rappelle, même de très loin, de pareils souvenirs.

M. Blaine est un homme sensé, il a le coup d'œil exercé, il voit souvent juste, quand la passion ne l'aveugle pas. Il se rend parfaitement compte de la situation; il a appris ce qui s'est passé, dernièrement, au Sénat de Washington, quand quelques-uns de ses disciples ont en la fantaisie malencontreuse de vouloir raviver les anciennes querelles sectionnelles, à cette heure éteintes. Du fond de l'Europe, il a entendu les éclats de rire qui sont partis du Congrès et de toutes les parties de l'Union, quand quelques démocrates du Sud ont réduit au silence les maladroits orateurs, les charlatans politiques, les brillantes nullités, et les ont cloués sur leurs bancs. Il connaît les événements qui viennent d'avoir lieu en Louisiane, où les deux tiers de ses anciens clients ont tourné le dos à son parti, pour acclamer un ex-général confédéré. Il comprend bien tout cela; il sait que le vieux jeu du radicalisme n'est plus de mise, et qu'il faut que les acteurs surannés emploient d'autres moyens, s'ils veulent tenter à nouveau de tromper le peuple.

Il a raison quand il dit que c'est sur le terrain de la protection et du travail national que se règlera, désormais, la question présidentielle; mais la lutte n'est pas encore assez avancée pour que la bataille s'y engage à fond. D'ailleurs, le parti démocrate ne prête pas assez le flanc, jusqu'à présent, sur cette question; il ne donne pas, jusqu'à présent, assez de prise à ses adversaires, pour que ces derniers puissent espérer remporter la victoire. Il y a des tendances à se relâcher un peu du système protectionniste, mais il n'y a pas encore d'indice qui permette d'affirmer que l'on veuille, décidément, en revenir au libre-échange. La Démocratie s'en défend presqu'autant que le parti républicain; et elle ne semble pas vouloir abandonner le travail national. Au point où en est la seule grande question qui commence à passionner le pays, il n'y a pas de chance pour les "républicains" de l'emporter, de haute lutte, dans les prochaines élections.

Nous conservons donc qu'au dernier moment, comme il y a dix mois, M. Blaine recule. Ce n'est pas à une candidature plus ou moins malheureuse qu'il aspire; elle ne serait qu'un impair de plus dans sa carrière politique, si elle n'était pas suivie d'une victoire électorale, Or, cette victoire, il ne doit pas, il ne peut pas y compter—dans les circonstances présentes. Sa clairvoyance ne lui permet pas de se bercer de cette douce illusion. Voilà pourquoi il se soumet aux nécessités de la situation et renonce à la candidature. Ce refus a une signification très claire, et peu encourageante pour le parti républicain; elle montre, clairement que M. Blaine ne croit pas au triomphe de ses adhérents. On a beau chercher ailleurs d'autres raisons plus ou moins spécieuses; il n'y en a qu'une et c'est la vraie: l'abandon, non avoué, mais forcé, du terrain au parti démocrate, parce qu'on se sent impuissant à l'en déloger. Pour qui sait lire entre les lignes, la lettre de M. Blaine à M. Whitelaw Reed ne signifie pas autre chose.

Législature.

Toutes les questions qui retardaient les travaux de l'Assemblée générale, sont réglées, les deux chambres commencent à expédier les affaires de l'Etat avec toute la rapidité possible.

Le "Speaker" Henry a nommé presque tous ses comités. Il y a déjà près de 100 bills présentés et plus de 60 au Sénat. Avant la fin de la semaine, on compte sur plus du double. Comment discuter et voter tous ces bills en six semaines? *That is the question.*

A 8 heures du matin, caucus démocratique pour la nomination des juges de district.

Voici la liste des scrutins:

1er Circuit.—2 candidats, MM. J. C. Moncure, de Caddo; Wm. H. Jack, d'Ouachita. Un scrutin; élu M. Moncure.

2me Circuit.—3 candidats, MM. J. S. Boatner, E. C. Montgomery, Thos. Clinton. 4 scrutins. Après le 3me scrutin, le nom de M. Clinton est retiré; au 4me scrutin, M. Montgomery est élu.

3e Circuit—R. S. Perry, d'Ibérie; J. M. Moore, de St-Landry; Ed J. Hunter, de Rapides. 4 scrutins; au 3me, le nom de M. Moore est retiré; au 4me scrutin, M. Perry est élu.

Il est midi; le caucus s'ajourne à 8 heures pour procéder à l'élection des juges des 4e, 5e et 6e circuits.

Le comité des Voie et Moyens est à l'œuvre; il fait réformes sur réformes et réductions sur réductions. Il propose une réduction sur de $1000 le département des assesseurs de la Nouvelle-Orléans.

Le comité des amplements a nommé ses commis:

Commis en chef—Geo. W. Patton; assistants—John Sullivan, B. F. Port, Ch. Dorldant, P. O. Moses, Ben. Keyser, J. St-Alexandre, F. A. Hardman, J. A. Fay, Jh. Bradley, P. N. Menville.

Il a fait un travail actif dans les comités, sur une foule de propositions et de bills qui attendent leur rapport.

LOUISIANE.

Le Times, Shreveport, paroisse Caddo, du 30 mai:

Le surintendant de la Compagnie des Waterworks, de Shreveport, M. Taylor, a commencé hier, avec une pompe d'occasion, à jeter l'eau du bayou dans le réservoir, jusqu'à ce que l'appareil endommagé ait été complètement réparé. La pompe dont on se sert a été fournie par le capt. P. R. Starr, qui la doit à la courtoisie du capt. Willard, ingénieur des Etats-Unis. On a pu l'installer sans encombre, et elle a commencé à fonctionner, hier soir. Elle a une capacité de 120,000 à 150,000 gallons par vingt-quatre heures; elle ne donnera assez d'eau pour entraver la salubrité de la ville. On l'emploiera pour la réparation des pompes ordinaires, quand la rivière sera plus en baisse que maintenant.

—Les changements dans le service des trains du chemin de fer Texas Pacific auront lieu à partir de dimanche. La ligne télégraphique le long du chemin de Shreveport et Arkansas est achevée. Les bureaux de la Compagnie sont installés, provisoirement, dans la bâtisse Loeb, près de la gare du Vicksburg, Shreveport et Pacific.

Toutes les lignes aboutissant à Shreveport font de bonnes affaires, pour le fret ainsi que pour les voyageurs.

Depuis l'ouverture du chemin Shreveport et Arkansas, on y a reçu 2217 balles de coton provenant de l'Est.

Depuis le 1er septembre de l'an dernier, les expéditions de coton par chemin de fer, partant de cette ville pour l'Est et l'Europe, s'élèvent au chiffre de 75,259 balles. En voici le détail:

Texas et Pacific	30,398 balles;
Vicksburg, Shreveport et Pacific	37,979 balles;
Shreveport et Houston	3,965 balles;
Shreveport et Arkansas	2,217 balles.

Le rapport du Vicksburg et Meridian pour l'année finissant le 31 mars, indique une augmentation, dans les recettes brutes, de $15,787—on de plus de 3 pour cent. Les dépenses ont décru de $60,949, ou de 12.58 pour cent.

Le revenu net a été de $124,347 contre $47,400 l'an dernier—soit, une augmentation de $76,937 ou de 162 28 pour cent.

On a manié, pendant la même année, 176,330 tonnes de fret, contre 173,689, l'année précédente, soit, une augmentation de 2631 tonnes ou de 1 1|2 pour cent.

Recettes pour voyageurs, $163,072; recettes pour fret, $351,736; pour la malle, $13,106; pour l'express, $11,100; articles variés, $8,747. Grand total, $547,751. Dépenses, $423,413; bénéfice net, $124,347.

La Sentinelle, Thibodaux, paroisse Lafourche, du 26 mai:

Nous avons eu, samedi dernier, une pluie qui a fait beaucoup de bien à nos récoltes et à nos jardins.

Sur l'établissement Chackbay il est tombé une forte grêle qui a endommagé assez considérablement le maïs.

Quant aux pommes de terre, elles ont dû souffrir des pluies.

Cette semaine, si les ondées ne cessent pas, elles seront gravement endommagées.

—Tl'eau, nous dit-on, a cessé de passer à travers la crevasse. Comme il peut y avoir une nouvelle hausse en juin, il serait très prudent de combler la brèche immédiatement, de façon à permettre aux planteurs qui ont été inondés de faire une récolte quelconque, si petite qu'elle puisse être. Nous appelons sur ce sujet l'attention de nos autorités de paroisse.

Brosses à dents.—Les brosses à dents gâtées de crin sont appelées à disparaître très prochainement. Elles irritent les gencives, déchaussent les dents, ne les nettoient qu'imparfaitement, et sont nuisibles sous plus d'un rapport. On les remplace maintenant par de petites brosses garnies de fibres qui absorbent facilement les acides et les huiles dont se chargent les molaires et les incisives, et préviennent ainsi la carie. Ces brosses sont données par la "*Honey Manufacturing Company*," à Utica, New York, sont en vente dans toutes les pharmacies. Elles sont douces à la bouche, polissent l'émail des dents au lieu de le détruire, entretiennent l'hygiène de la bouche et se recommandent à tous les points de vue. Qu'on fasse l'essai du "*Felt Tooth Brush*" et on en voudra plus d'autres.

Milneburg et ses bains.—Voici le beau jours revenus et avec eux l'époque des courses au Lac où l'on va respirer à pleins poumons l'air du Pontchartrain. Comme à l'ordinaire, M. Jon Trisconi vient de rouvrir l'Hôtel Washington, le plus sûrement être de tous ceux qui s'élèvent dans les stations balnéaires du Lac, et dont la fine cuisine jouit aussi d'une réputation méritée.

Mais ce qui fait la supériorité du Vieux Lac, c'est qu'il est plus avancé vers la mer et le golfe et que ses eaux y sont plus profondes, plus pures qu'ailleurs. C'est là, par conséquent, qu'on prend les meilleurs bains et que vont les amateurs, les connaisseurs. M. John Trisconi a fait, cette année, de nouveaux embellissements aux différents établissements, qu'il possède, à droite et à gauche de la levée.

On y trouve tout le confort désirable. En moins de 2 heures, vous pouvez, tous les matins, aller prendre votre bain et déjeuner sur les lieux, ou rentrer chez vous à temps pour vous reconforter, et vous trouver à votre bureau, vers 9 heures. Nous ne connaissons pas, pendant la saison d'été, de meilleure manière hygiénique. Aussi les bains Trisconi seront-ils assiégés, cette année, que les années précédentes.

Quoique Geo. Andrews, de Lowell, ait la moitié du corps couvert d'urcère salt-rheum il fut néanmoins guéri par la Salsepareille d'Ayer.

Si vous redoutez une attaque de fièvre aigue ou une fièvre bilieuse rémittente, n'ayez pas recours à la quinine, un médicament pernicieux qui a été nuisible à bien des constitutions. Faites usage immédiatement d'un remède que les plus éminents médecins d'Amérique recommandent depuis plus de trente ans, le "Hostetter Stomach Bitters." La fièvre "pernicieuse" sous ses formes les plus violentes est promptement combattue et à la longue vaincue par cet amer. Dans les pays tempérés, où les fièvres sont plus à craindre que dans la zone tempérée, le "Hostetter Stomach Bitters" s'est acquis une réputation comme prévenant et curant contre laquelle aucune concurrence n'a jamais pu porter préjudice. Mais, au contraire, on a été affermie. Les désordres de l'estomac et des intestins, ceux surtout qui proviennent de la malaria, sont promptement apaisés par cet amer, qui également vient à bout des maux de reins, du rhumatisme, de la nervosité des insomnies, des maux de tête, de la constipation. Il rend l'appétit et le sommeil.

Nouvelles diverses de France.

Les groupes alpins qui doivent être cantonnés, cet été, dans les hautes vallées des Alpes, vont commencer leur mouvement. C'est ainsi que le 6e bataillon de chasseurs, en garnison à Marseille, a quitté cette ville le 19 mai, pour aller séjourner trois mois dans les montagnes.

Depuis sept ans, des manœuvres analogues se font chaque année; mais c'est la première fois que les cinq bataillons de chasseurs du 15e corps y prendront part.

Chacun d'eux, partant de Marseille, d'Antibes, d'Arles, de Villefranche ou de Menton, aura à étudier une des vallées du secteur compris entre l'extrémité sud du département des Alpes-Maritimes et l'extrémité nord du département des Basses-Alpes. Ce sont les vallées de la Roya, de la Bevera, de la Vésubie, de la Tinée et du Haut-Var.

Pendant la période des cantonnements, dont la durée sera d'un mois et demi environ, on s'occupera principalement de compléter l'instruction de la troupe, et d'entraîner les hommes et les animaux par des marches progressives. La présence de la neige sur les hauteurs servira à familiariser les soldats avec les difficultés spéciales que présente alors la montagne.

A cette période succédera une marche de trente jours qui devra être terminée de façon que les troupes aient quelques journées de repos avant de rejoindre leurs garnisons.

Les soldats ont reçu, dernièrement, les effets et ustensiles spéciaux qu'ils doivent emporter pour la vie et la marche en pays montagneux, tels que tentes-abris, piquets, couvertures, gamelles, seaux, cannes ferrées, etc. Pendant ces marches de trente jours, tous les groupes alpins seront exercés à exécuter quelques marches forcées et quelques marches de nuit.

M. Viette a installé la commission extra-parlementaire qu'il a constituée, il y a quelque temps, avec mission d'étudier la question des canaux du Rhône. Etaient présents: MM. Magnin, Béral et Merlin, sénateurs; Rondeleux, Jamais et Yves Guyot, députés; Liron d'Airolles, directeur du mouvement des fonds au ministère des finances; Philippe, directeur de l'hydraulique agricole au ministère de l'agriculture, etc.

La commission a pris connaissance du projet nouveau élaboré par le gouvernement. Ce projet a pour but la construction de 337 kilomètres de canaux dérivés du Rhône, destinés à l'irrigation des départements limitrophes. La dépense est évaluée à 205 millions.

Une Compagnie par actions s'est formée à laquelle l'Etat donnerait la concession des travaux. Cette Compagnie est au capital de 30 millions, dont 15 seulement seraient versés au début; le Crédit foncier se chargerait de fournir à la Compagnie les 205 millions nécessaires à l'exécution de ces travaux en 6 annuités égales; il se ferait rembourser en 50 ans au taux de 5.25 0|0 d'intérêt, amortissement compris.

D'après les calculs faits par l'administration, l'exécution des canaux du Rhône trouverait une plus value de 48 millions par an dans le revenu des terres desservies par les canaux d'irrigation.

Les résultats des élections municipales étaient connus, le 19 mai, pour 73 départements comprenant 2,235 chefs-lieux d'arrondissement et de canton.

Sur ce nombre:

1,525 chefs-lieux sont conservés par les républicains;

478 chefs-lieux sont conservés par les réactionnaires;

109 chefs-lieux sont gagnés par les républicains;

100 chefs-lieux sont perdus par les républicains;

13 chefs-lieux ont un conseil municipal divisé en deux fractions numériquement égales;

Dans 12 chefs-lieux, l'opinion de la majorité de l'assemblée est douteuse.

Total des chefs-lieux acquis aux républicains	1,634
Total des chefs-lieux acquis aux réactionnaires	576
Différence en faveur des républicains	1,058
Nombre des chefs-lieux gagnés	100
Nombre des chefs-lieux perdus	100
Différence en faveur des républicains	9

Le 17 mai, au cours de la séance, M. A. Millerand, en son nom et au nom de plusieurs de ses collègues, a déposé sur le bureau de la Chambre la proposition suivante relative à la réforme de la législation sur les faillites, dont la Chambre a prononcé l'urgence et le renvoi à la commission déjà chargée de la même question:

Article premier. Tout commerçant qui cesse ses payements est tenu d'en faire la déclaration dans les dix jours, au greffe du tribunal de commerce de son domicile.

Sur le vu de cette déclaration, le tribunal prononcera la suspension des payements.

Art. 2. Si le débiteur qui a satisfait aux prescriptions de l'article premier obtient son concordat, et si ce concordat est homologué par le tribunal, la déclaration de faillite ne sera pas prononcée contre lui, et il sera par suite affranchi de toutes les inexpacités que la loi y attache.

Art. 3. Même dans le cas où le commerçant aurait laissé passer le délai prescrit par l'article 1er pour la déclaration de cessation de payements, ou dans le cas où il n'aurait point obtenu son concordat, le tribunal, s'il juge le débiteur excusable, pourra ne pas prononcer contre lui la déclaration de faillite et l'affranchir ainsi des incapacités légales.

Art. 4. Toutes les dispositions du Code de commerce qui ne sont pas modifiées par la présente loi continueront à recevoir leur application.

Pendant la dernière partie de sa campagne d'été, l'escadre française d'évolution expérimentera l'emploi de ballons captifs, à bord d'un ponton naviguant sans remorque.

En vue de cet essai, le port de Toulon va envoyer une équipe de marins à l'établissement aérostatique de Chalais-Meudon pour y recevoir une instruction préparatoire. Cette équipe sera commandée par un officier très compétent, le lieutenant de vaisseau Serpette.

On mande, de Nice, le 15 mai:

"Le comte de Villeneuve a été arrêté dernièrement sous la prévention de falsification de vins.

"Cette affaire a pris une tournure des plus graves.

"Le parquet a procédé, hier, à l'exhumation de onze cadavres de personnes mortes après absorption de ces vins et présentant des symptômes d'empoisonnement.

"Cette exhumation a eu lieu devant cinq docteurs qui ont recueilli les intestins et les viscères."

A l'occasion de l'anniversaire de la prise de la smala d'Abd-el-Kader, par le duc d'Aumale, le 16 mai 1843, un groupe du parti royaliste du 14e arrondissement a envoyé au prince exilé une magnifique couronne. L'envoi était accompagné d'une lettre des plus touchantes pour S. A. R.

Le ministre de la guerre ayant remarqué que le niveau moyen des capacités des officiers de réserve actuels s'est élevé, dans les derniers temps, d'une façon notoire, fait étudier la question de savoir si, par analogie avec le décret concernant les anciens sous-lieutenants et lieutenants démissionnaires de l'armée, il n'y aurait pas lieu d'établir des règles dans l'avancement des officiers de réserve provenant de la classe des sous-officiers ou de celle des anciens engagés conditionnels. On assure que cette question sera prochainement tranchée dans un sens favorable.

Le gouvernement de la Grèce vient d'adresser aux Aciéries françaises d'Unieux une commande de 720 obus de 22 et de 34 en acier chromé, qui ont, jusqu'ici, triomphé des plus fortes cuirasses, même sous un angle de 45 dégrés. C'est un nouveau succès pour l'industrie nationale française et un échec pour les usines anglaises.

Le ministère des finances a été consulté sur le point de savoir si les produits pour lesquels la formalité du certificat d'origine a été rétablie doivent être accompagnés de ce document lorsqu'ils arrivent en France sous le régime des colis postaux. Cette question est résolue négativement. Mais il reste bien entendu que le tarif résultant de la loi du 27 février dernier est applicable, dans tous les cas, aux colis postaux créés en Italie.

Des expériences de téléphone entre Dijon et Marseille (près de 800 kilomètres) viennent d'avoir lieu avec succès.

Le général Japy, commandant le quinzième corps, a correspondu avec le général Trisoche, commandant la division de Dijon.

M. Lagarde, préfet des Bouches-du-Rhône, a causé ensuite avec M. Michel, préfet de la Côte-d'Or.

On a essayé aussi de mettre en communication Troyes, à plus de 200 lieues de Marseille.

Mais la communication de Marseille avec Troyes a été plus imparfaite à cause de certaines défectuosités dans les appareils, défectuosités auxquelles on s'empresse de remédier.

Un important décret, réglant la vérification des beurres, a paru, le 16 mai, au *Journal officiel*. Nous en relevons les principaux articles:

"Art. 1er—Les employés des contributions indirectes, ceux des douanes et des octrois, ainsi que les agents chargés de la surveillance des halles et marchés, dûment commissionnés et assermentés, sont autorisés à prélever des échantillons des beurres qui sont exposés, mis en vente, transportés, importés ou exportés, afin d'en faire vérifier la pureté....

"Chaque prise d'échantillon est constatée par un procès-verbal spécial.

"Art. 2.—Lorsque la prise d'échantillon est opérée chez un marchand en détail, un marchand en gros, un expéditeur, un consignataire ou entre les mains d'un voiturier, ceux-ci sont tenus de faire connaître le nom et la demeure de la personne dont ils détiennent la marchandise.....

"Art. 4.—Les beurres purs, les beurres mélangés, les margarines, les oléo-margarines et les graisses alimentaires expédiés en transit doivent être contenus dans des récipients fermés et indiquant en caractères apparents la provenance et la nature de la marchandise.

"A leur arrivée au bureau de douane, les récipients sont pesés, cordés et plombés, et il est délivré au voiturier ou à la Compagnie de transport par terre ou par eau chargée de la faire transiter, un acquit-à-caution pour les accompagner jusqu'au bureau de sortie.

"L'acquit-à-caution fixe le délai accordé pour la réexportation."

Voici d'intéressants détails sur les manœuvres de vitesse qui ont eu lieu, tout récemment, entre les navires français de l'escadre d'évolution de la Méditerranée.

"Le départ se faisait au cap Bénat. Le but à atteindre était à 3 milles dans la rade de cette ville, en contournant les îles d'Hyères.

"A huit heures vingt minutes, l'escadre était formée en ligne de front, prête à filer. Au signal convenu, les bâtiments se sont mis en marche avec neuf dixièmes de la force maximum des chaudières et des machines.

"Le *Redoutable* tenait la tête jusqu'au tournant du Titon, où le *Courbet*, rasant de plus près la terre, a réussi à le dépasser.

"La *Bombe* marchait à 18 nœuds, avec une pression de six kilog., quand, par le travers de la grande passe des îles d'Hyères, la chaudière de tribord a fait explosion; heureusement, personne n'a été blessé.

Les expériences de vitesse ont donné les résultats suivants: la *Bombe* a obtenu 18 nœuds; le *Condor*, 16; le *Courbet*, 15; le *Redoutable*, 14; l'*Amiral-Duperré*, 14; la *Dévastation*, 13 5; l'*Indomptable*, 13 4, et le *Colbert*, 13.

On mande, d'Amiens, le 15 mai:

"Les acheteurs allemands ont fait sur le marché, samedi dernier, une rafle complète des meilleurs chevaux."

Le ministre de la guerre a décidé de rétablir l'usage du sac d'ambulance dans l'armée active et dans l'armée territoriale.

Le nouveau directeur du service de santé a représenté à M. de Freycinet qu'il était important pour les médecins régimentaires d'avoir sous la main, en temps de paix comme en temps de guerre, les objets nécessaires à un pansement rapide.

L'Ecole de Saint-Cyr sera envoyée, comme l'année dernière, du 14 au 31 août, au camp de Châlons pour y faire ses exercices de tir à grande distance, avec le fusil de petit calibre.

On se souvient qu'en décembre dernier les Chambres ont voté une loi créant un prix national à décerner à la personne qui trouvera un procédé simple et pratique, pouvant être mis en usage par les agents de l'administration pour déterminer dans les spiritueux du commerce et des boissons alcooliques la présence de substances autres que l'alcool chimiquement pur. L'Académie des sciences a été chargée de fixer les conditions dans lesquelles ce prix devra être décerné et de le décerner elle-même. Toutefois, la quotité de ce prix n'avait pas été déterminée dans la loi.

Pour réparer cette omission, M. Lockroy vient de saisir la Chambre d'un projet de loi fixant le prix en question à 50,000 francs. Aux termes du même projet, au cas où ce prix de 50,000 fr. ne serait pas décerné avant une période déterminée, divers prix pourront être décernés en deux annuités, jusqu'à concurrence de 20,000 fr. aux auteurs de Mémoires importans sur la composition des liquides alcooliques de la consommation courante, sur le mode d'analyse de ces liquides et sur leurs propriétés physiologiques.

.....Revenant à l'apparition des cuirassés français à Barcelone, nous constatons avec plaisir—dit la *Liberté* du 17 mai—que, l'approche du banquet qui a eu lieu ce soir à l'ambassade d'Espagne en l'honneur de l'anniversaire de la naissance du roi Alphonse XIII, banquet auquel assiste le président de la République, et en vue d'autres symptômes qu'il serait prolixe d'énumérer, nous constatons, disons nous, que cette démonstration est plus qu'une courtoise banalité. Ceux qui auraient voulu entraîner l'Espagne dans le concert austro italo-allemand ont perdu leur temps.

La Banque de France vient de constater l'existence d'une contrefaçon du billet de 500 fr.

Elle se reconnaît à la qualité du papier, plus dur et plus épais.

Les légendes filigranées, en chiffres et en lettres, se détachent avec une netteté de dessin que n'a pas le filigrane du billet de la Banque.

Les numéros noirs des Indices sont mal venus et irréguliers.

Le texte du médaillon à fond bleu est mal imprimé.

L'impression du verso est généralement plus pâle; les figures, particulièrement celles du cartouche inférieur et celle de la femme à gauche, n'ont pas le même caractère que celles du vrai billet.

A l'occasion de ces faux billets, un incident très vif a eu lieu, hier après-midi, aux courses du bois de Boulogne. La Banque de France ayant remarqué l'émission de faux billets de 500 fr. avait apposé des agents au guichet de change du pesage, où M. Dumas, avocat à Orléans, ayant présenté un billet faux, fut arrêté.

Le comte de la Rochefoucauld, fils du duc, et M. Vallier, ancien capitaine, amis de M. Dumas, ayant exprimé leur étonnement de cette arrestation, furent amenés à leur tour devant le commissaire, qui les relâcha après quatre heures d'arrestation sur la preuve de leur innocence et après avoir constaté que le faux billet émanait du café de Paris, où une perquisition a été faite dans la soirée.

Nous trouvons, dans le chronique médico-militaire, toujours fort intéressante, du *Bulletin médical*, le récit d'une expérience d'embarquement d'une ambulance qui vient d'être faite à la gare des marchandises de Vaugirard.

Cette expérience était, en principe, destinée à l'instruction des élèves du Val-de-Grâce et des engagés conditionnels étudiants en médecine; mais sur le désir exprimé par M. le directeur du service de santé du gouvernement de Paris, un grand nombre de médecins du cadre actif et de la territoriale ont assisté à cet essai, que présidait M. le médecin inspecteur Colin.

Le simulacre d'embarquement a porté sur la moitié d'une ambulance divisionnaire, soit: une voiture de chirurgie, une d'administration, trois fourgons, trois voitures à deux roues et deux voitures à quatre roues pour le transport des blessés; en outre, il y avait dix mulets porteurs de cacolets et cinq chargés de litières. A l'heure dite, les animaux furent dételés, desselés et embarqués, ensuite on procéda au placement des voitures sur les trucs; toutes furent chargées à qual sauf les voitures-omnibus, qui furent montées à pleine voie au moyen d'une rampe mobile. Ces opérations ne durèrent pas plus de trois quarts d'heure, et furent tout à l'honneur des troupes du train.

Ensuite, deux médecins-majors présentèrent à l'assistance l'appareil inventé par le colonel d'artillerie Bry, et devenu réglementaire. Il permet d'aménager rapidement, en vue du transport des blessés, tous les wagons à marchandises employés dans les transports militaires improvisés et de former ainsi des trains sanitaires.

Ce qu'il faut faire pour acquérir des forces et de l'embonpoint—Prenez de l'Emulsion de Scott avec hypophosphites après chaque repas; elle est aussi agréable au goût que le lait et se digère facilement. La rapidité avec laquelle les gens délicats en éprouvent du bien est prodigieuse. Buvez-en et faites-vous peser ensuite. Comme remède pour la consomption, les maux de gorge, les bronchites, cette émulsion n'a pas d'égale. Lisez ce qui suit: "J'ai prescrit de l'Emulsion de Scott à un enfant de huit mois avec un excellent résultat. En peu de temps il avait gagné quatre livres."—ELIO. PRIM, M. D., Alabama

Les bons effets de la Salsepareille d'Ayer, sur les personnes affaiblies, sont instantanés, la guérison suit de près.

Décédée, à Mandeville, mardi, le 29 mai 1888, à l'âge de 84 ans, Madame MARGUERITE CHARDON, native de la Louisiane.

MESSE FUNÈBRE.

Une messe funèbre sera célébrée samedi, le 2 juin, à 11 heures du matin, à l'Eglise Ste-Marie, à Carrollton, pour le repos de l'âme de feue Mme JACQUES FRÉDÉRIC, née Yrie. Les parents ainsi que les amis et connaissances de la famille sont priés d'y assister. 31 mai—2f

ERNEST C. VILLERE,
15 rue Carondelet,
Importateur et marchand de Vins fins, Comestibles de fantaisie, Vins rouges et blancs en caisses et en barriques, Cognacs, Sherries, Vins de Porto, Rums, Gins, Vins de la California, Cordiaux, etc., Champagnes de Delbeck & Cie., Whiskies célèbres de Cahn, Reis & Cie. 10 déc—1an

Factors & Traders Ins., Co., en liquidation et Ed. A. Palfrey, agent d'assurance,
ont transféré leurs bureaux au No 12 rue Carondelet entre les rues Canal et Commune.
1er juin—1 sem

L'UNION FRANÇAISE.
—AVIS.—
Messieurs les Sociétaires sont prévenus que, conformément à la Constitution, l'Assemblée Générale semestrielle aura lieu DIMANCHE, 3 juin, au local de la Société. La séance sera ouverte à MIDI précis. Tous les membres, actifs ou honoraires, sont instamment priés d'assister.
FRANÇOIS TUJAGUE, Président.
P. BOSSONNEY, Secrétaire. 1er juin—3f

Membres Artificiels
Bandages herniaires et appareils chirurgicaux faits sur commande et appliqués par
A. McDERMOTT,
200 St-Charles, entre Julie et St-Joseph.
31 mai—1 an

CONSULAT DE FRANCE
—A—
LA NOUVELLE-ORLEANS.
BUREAUX 195 RUE GRAVIER.
Ouverts de 10 h. du matin à 3 h. P. M.
Des renseignements sont demandés sur les personnes dont les noms suivent. En cas de décès ou d'absence, leurs amis sont priés d'en donner avis au Consulat.
1er juin 1888.
Liste de publication.

Atkinson Honoré	Hoguet Louis Marie
Barbier Victor Albert	Javet Gaspard
Berna Pierre	Jonin Louis
Braquet Marie Anne	Juca Bernard
Cap Pierre	Kauchel Gustave
Capdeveille Lubrigue	Laibacar Pierre
Casaban Lartigau Mar	Lalitte Jean Pascal
Castillo Jean	Laurot P P
Charnez François	Lamarsa Pierre
Chaulet J les Louis	Labarrère Albert et Marie Détournet
Colin Jean Marie	Lacoste Jean Marie
Dastillon Yve Germain	Laporte E Guillaume
Delsorre Jean Baptiste	Le Briquet
Descourt Jacques	Lemonnier Sévérin Léonard jardinier
Ducasse Marie	Lanfant Césaire
Duché Jollen	Lefrou Delle Angélina
Dumoulin les époux	Maillos Joseph succession de
Drouet Constance	Macarelli
Drouet Louis	Mme Vve Julie Horace
Etienne Prosper	Miller Max F et Mme Mille
Farrère François	Pajot Edouard
Froment Claude	Poujade Henri
Garelli Mlle Berthe	Quesnel Victor
Gaillard Ferdinand	Quesnel Victor Henri
Garlepied Edouard	Rebours F E (2)
Garlepied dame Lauren ce épouse Vergnole	Royère Pierre
Georgel Charles	Sarra Paul Jules
Gourieux Emile	Simian Philippe
Guay Flavien	Ziegler Joseph
Henry P	
Henrion Jean Baptiste	

LETTRES.

J Déal (2)	Jacquet François Désiré
Delbruck Georges	Hancart Clodomir

N. B.—Afin d'éviter des retards dans la transmission des documents, j'invite les personnes qui ont à nommer à mon vise des actes établis en France, en cabinet de la ville de la Nouvelle-Orléans, à les faire certifier, préalablement, par M. Oscar Arroyo, secrétaire d'Etat de l'Etat de la Louisiane.
1er juin 1888.
Gérant du Consulat, P. DEPIERRE.

Dairymen's Cooperative and Mutual Aid Association.
Cette Société célébrera le 9me anniversaire de sa fondation le DIMANCHE, 3 juin, par une parade générale suivie d'un banquet, q